

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

○ Pour : 27

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/13

OBJET DE LA SEANCE :

Entente Intercommunale
« Via Fluvia »

Election des membres

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 15 avril 2013 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à une entente intercommunale entre cinq Communautés de Communes (CA du Bassin d'Annonay, CC des Monts du Pilat, CC du Pays de Montfaucon, CC des Sucs et CC de l'Emblavez) ayant pour objet l'aménagement et la promotion d'une véloroute – voie verte sur les départements de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Ardèche.

Il rappelle également la délibération n° DC/2017-04-20/12 en date du 20 avril 2017 approuvant une modification à la convention d'entente intercommunale relative à la Via Fluvia (modification des collectivités adhérentes et composition de la conférence de l'entente intercommunale).

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article L. 5221-1),

Considérant les statuts de l'entente intercommunale prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes au sein de cette entente,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041313-DE
Reçu le 17/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'entente intercommunale relative à la véloroute – voie verte « Via Fluvia » :

MEMBRES TITULAIRES

- o Marilynne SOUTRENON
- o Jean-Pierre SANTY
- o Pierre DURIEUX

MEMBRES SUPPLEANTS

- o François-Régis SABY
- o Michel CONVERS
- o Romain ROUCHON

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041313-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le